



**Annexe au rapport du Conseil synodal  
sur le financement de la saison 2017-2018 de  
« l'Espace Culturel des Terreaux (ECT) »  
Réponse à la décision D 2014/25**

**Synode des 6 et 7 novembre 2015**

## **Introduction**

Lors de la session synodale de novembre 2014, le Synode prenait la décision suivante :

**D2014 / 25 - Subvention à l'Espace culturel des Terreaux pour la saison 2016-2017**

*Le Synode demande au Conseil synodal de lui remettre pour la session synodale de juin 2015 un rapport présentant les mesures d'assainissements que le Conseil de fondation a prises.*

Présentant un rapport sur l'avenir de l'ECT pour un débat non décisionnel en juin 2015, le Conseil synodal n'a pas directement répondu à cette décision. Il a donné des éléments de réponses oralement.

Dans le rapport concernant le financement de l'ECT pour la saison 2017-2018, rapport soumis à discussion lors de la session synodale de novembre 2015, les éléments de réponses donnés oralement en juin et quelques compléments sont signalés au point 3 dudit rapport.

Ayant pris connaissance du rapport de la commission des finances sur le financement de l'ECT, le Conseil synodal vous présente cette annexe à son rapport de manière à répondre directement à la décision D2014/25.

## **Situation financière de l'ECT**

La situation financière de l'ECT s'est légèrement améliorée entre la clôture de juin 2014 et celle de juin 2015. L'excédent des charges reportées a ainsi passé de 61'865.86 à 56'505.62. Pour autant, elle reste fragile, car la fondation de l'ECT est toujours en situation de surendettement. Le Conseil de fondation, tout comme le Conseil synodal, en ont conscience. Il est évident que sans la postposition de créances à hauteur de 61'865.86 la fiduciaire Sofidor, organe de révision, se serait vu contraint de dénoncer la situation au juge. Le Conseil de fondation et la direction de l'ECT oeuvrent de concert pour sortir l'ECT aussi vite que possible de sa situation de surendettement.

## **Mesures d'assainissement prises par le Conseil de fondation**

Le Conseil de fondation a globalement travaillé d'une part à contenir les coûts, d'autre part à augmenter les recettes.

Concrètement, le Conseil de fondation a :

- entamé une négociation avec l'Administration cantonale des impôts de sorte qu'il a pu dissoudre une provision de 20'913.30 ;
- entrepris des discussions avec la municipalité de Lausanne concernant la rétrocession des taxes communales de l'impôt sur les divertissements. Le système de calcul a été simplifié et c'est une somme forfaitaire annuelle de 26'000.- qui est promise par la municipalité. De fait, la ville de Lausanne s'est montrée légèrement plus généreuse que promis pour la saison écoulée puisqu'elle a rétrocédé 32'000.- à l'ECT ;
- poursuivi des négociations avec l'Eglise catholique qui est engagée, pour la présente saison, à hauteur de 30'000.- ;
- obtenu 10'000.- de l'EERV en vue de doubler le capital social de la fondation. L'acte notarié serait établi avant la fin de l'année civile en cours ;
- validé un budget pour la saison 2015-2016 qui démontre une gestion stricte des charges qui sont en diminution par rapport aux deux saisons précédentes et qui dégage un bénéfice ;
- développé un nouveau concept d'abonnement qui s'est concrétisé par une augmentation du 19% du nombre d'abonnés (contre un ratio négatif de 3% entre les saisons 2013-2014 et 2014-2015) dont 25% de nouveaux abonnés ;
- intensifié ses recherches en vue de trouver des nouveaux sponsors ou mécènes.

Par ailleurs, le Conseil de fondation effectue un suivi serré de l'exploitation du budget. La présence de Line Dépraz au Conseil de fondation permet enfin au Conseil synodal d'être régulièrement informé de l'évolution de la situation.

### **Conclusion**

Le budget que le conseil de fondation a validé, pour la saison 2015-2016, prévoit un bénéfice substantiel. Les charges seront contenues dans toute la mesure du possible et le conseil de fondation espère vivement que les projections de recettes se vérifieront. Le ratio de nouveaux abonnés est un signe très positif et montre l'intérêt du public pour les activités de l'ECT.

Ainsi, bien que demeurant préoccupante, la situation financière de l'ECT s'améliore et la continuité de son exploitation n'est pas à remettre en cause.